



**RELEVÉ DE DÉCISION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 OCTOBRE 2024 À 20 H**

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 21
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de suppléants : /
Nombre de votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures, les membres du Conseil de la communauté de communes de Yenne se sont réunis au siège de la communauté de communes de Yenne, sise 133 Chemin de la Curiaz à YENNE (Savoie), sous la présidence de Guy DUMOLLARD.

Membres présents : Mesdames et Messieurs BAILET Marie-Christine, BLANCHIN Julien, BOIRON Laurence, COUTURIER SAINT-MAURICE Laurianne, DANTIN Jean-Jacques, DUMOLLARD Guy, ETAIX Jean-Marc, GANDY Sandrine, GARIOUD Christian, GIROD Virginie, GOJON Martine, GUILBERT Laure, HEBRARD Jean-François, LAMIRAL Stéphane, MASSON Jean-Jacques, MILLION-BRODAZ Patrick, MOIROUD François, PADERNOZ René, PERRIAND Eric, SULPICE Pierre et VERRON Frédéric

Absents ou excusés : Mesdames et Messieurs BOLLIET Claudine, CHALBOS Stéphanie, PIQUET Jérôme et VIGNE Cédric

Pouvoirs :

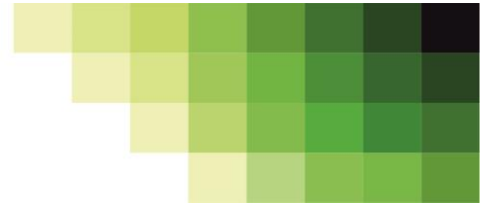
M. PIQUET Jérôme à M. DUMOLLARD Guy
Mme CHALBOS Stéphanie à M. ETAIX Jean-Marc
Mme BOLLIET Claudine à M. PADERNOZ René
M. VIGNE Cédric à M. MOIROUD François

Suppléant : /

Madame Martine GOJON est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ❖ Intervention SMAPS pour « En avant Pays le livre » et OPAH
- ❖ Conseiller numérique – Convention avec la CCLA
- ❖ Via Rhôna « Léman à Lyon » – Groupement de commandes signalétique
- ❖ Transport à la demande
- ❖ Projet de vente Relais des Aigles
- ❖ Blanchisserie du Rondeau – Bail précaire
- ❖ Convention CC Bugey Sud pour participation financière de Parves-et-Nattages
- ❖ DM étude assainissement
- ❖ Augmentation de la participation à la Prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025
- ❖ Questions diverses



Le procès-verbal du conseil communautaire du 9 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

En préambule, M. le Président informe le Conseil que l'intervention du SMAPS sur l'OPAH est reportée à une date ultérieure, ainsi que la sujet relatif au transport à la demande.

M. René PADERNOZ revient sur le dernier Conseil communautaire et souhaite connaître les noms des élus qui n'ont pas voulu que son vote, en faveur de l'étude sur l'intégration de Chanaz, soit précisé sur le compte-rendu.

M. le Président rappelle que c'est à la majorité que cette décision a été prise.

M. PADERNOZ tient par ailleurs à approuver les propos du Président qui regrettait que l'inauguration des travaux de la Curiaz n'ait pas été organisée conjointement avec celle de la gendarmerie. A contrario, il rejette l'argument de M. MOIROUD qui précisait que les financeurs n'étant pas les mêmes, il était préférable de dissocier les deux évènements.

❖ Intervention SMAPS pour « En avant Pays le livre »

M. le Président accueille Mme Lise ESTRAGNAT du SMAPS afin de présenter la prochaine édition de « En avant Pays le livre ».

Il est précisé que cet évènement, prévu du 26 octobre au 8 novembre, s'inscrit autour de la lecture.

Toutes les structures et services qui souhaitent s'y associer sont les bienvenus.

La journée de lancement se tiendra à St-Genix-les-Villages le 26 octobre prochain, avec des animations variées : contes, ateliers d'écriture, lecture,

Mme ESTRAGNAT sollicite les communes pour communiquer si possible autour de l'évènement. Des documents sont d'ailleurs mis à leur disposition.

M. le Président rappelle que cette manifestation est renouvelée chaque année depuis 2012, avec toujours autant de succès. Cela permet de créer des liens et de favoriser l'accès à la lecture.

M. le Président remercie Mme ESTRAGNAT pour son intervention.

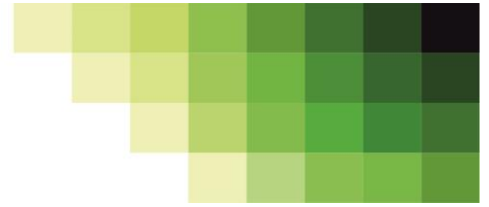
❖ Conseiller numérique – Convention avec la CCLA

Il est rappelé que le dispositif « Conseiller numérique » a pour objet de soutenir les habitants du territoire dans leurs usages quotidiens du numérique, de les sensibiliser à ses enjeux et de les rendre autonomes, notamment pour l'accomplissement de leurs démarches administratives en ligne.

Pour répondre à ces objectifs, la CCY s'est associée à la CCLA pour recruter un conseiller numérique à 35 h, intervenant pour moitié du temps dans chacun des territoires.

Il a été convenu que la CCLA soit l'employeur et qu'une convention de prestation de services soit signée avec la CCY. Cette gestion sera exercée à titre temporaire, pendant 3 ans.

Le coût pour la communauté de communes de Yenne, après subvention, s'élèverait à 13 647 € la première année et à 16 960 € la troisième année.



Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, la convention de prestation de services avec la CCLA concernant le recrutement d'un conseiller numérique intervenant pour les 2 collectivités

❖ Via Rhôna « Léman à Lyon » – Groupement de commandes signalétique

Dans le cadre de la mise en tourisme du tronçon « Léman à Lyon » de la Via Rhôna, M. François MOIROUD rappelle l'étude réalisée entre 2022 et 2023 sur les dispositifs de signalisation touristique et de services depuis l'itinéraire de la véloroute. Le schéma de signalisation touristique et de services a en effet pour objectif d'indiquer aux usagers de la véloroute l'offre touristique locale et l'offre de services, dans les deux sens de circulation.

Ce schéma étant aujourd'hui finalisé, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes avec les maîtres d'ouvrage concernés par cet itinéraire pour la passation des marchés publics nécessaires à cette opération. Ce groupement de commandes concernerait la mission d'AMO, ainsi que les travaux de conception, fourniture et pose du mobilier signalétique.

M. MOIROUD précise que la participation de la communauté de communes de Yenne, basée sur le nombre de km concerné, s'élèverait à 10 054,71 €, après subventions de la CNR et du Plan Rhône-Saône.

M. Pierre SULPICE estime que ce coût est important, d'autant qu'on ne connaît pas le nombre de panneaux prévu sur notre territoire.

N'ayant pas suffisamment d'informations pour pouvoir se prononcer, l'Assemblée propose de reporter ce dossier à un prochain Conseil communautaire. D'ici là, il conviendra d'obtenir les compléments nécessaires.

❖ Projet de vente Relais des Aigles

M. le Président rappelle que ce dossier a été présenté lors de la dernière Conférence des Maires, et souligne qu'après plusieurs discussions en Conseil communautaire, il convient de se positionner sur l'avenir du restaurant, dont le bail commercial vient de prendre fin.

Il précise que le locataire actuel a fait part de son intérêt pour l'acquisition du local.

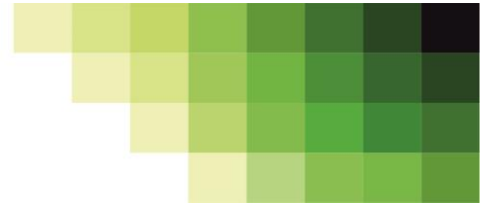
M. Stéphane LAMIRAL demande quel est le coût annuel du Relais des Aigles pour la collectivité ?

Il est répondu que les dépenses varient selon les années et les travaux d'entretien réalisés. Les coûts risquent toutefois d'augmenter au regard de l'âge du bâtiment.

M. Pierre SULPICE souligne que la vente du Relais n'empêchera pas la collectivité de dépenser de l'argent pour l'entretien ou l'aménagement du parking attenant.

Il est rappelé que le parking est assis sur une parcelle communale (St-Paul sur Yenne) et que la collectivité n'a aucune obligation légale de l'agrandir.

M. le Président rappelle les difficultés financières à venir et estime que ce n'est pas le rôle d'une collectivité de porter ce type de projet. Il se félicite des investissements réalisés par le gestionnaire actuel, et relève qu'il n'a pas eu besoin de la communauté de communes pour renforcer le développement touristique du site.



M. le Président revient sur le rapport de l'avis des domaines, rendu en avril 2024, qui a estimé sa valeur à 260 000 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 20 % (de 208 000 € à 312 000 €).

Il propose d'entrer en négociation avec le gestionnaire sur la base de l'appréciation haute.

Le Conseil communautaire VALIDE, à 16 voix pour, 4 voix contre, 3 blancs et 2 nuls, le principe d'une vente du Relais des Aigles au gestionnaire actuel et **AUTORISE** M. le Président à entrer en négociation avec lui.

❖ Blanchisserie du Rondeau – Bail précaire

Il est rappelé que la blanchisserie du Rondeau avait exprimé le souhait de convenir d'une occupation précaire du local suite à l'incendie qui a détruit le 21 novembre 2018 une grande partie de ses locaux. La CCY avait consenti cette convention d'occupation précaire d'une durée de 12 mois, dans la mesure où la procédure d'assignation par la SCI Mont Blanc était en cours devant le Tribunal de Grande Instance. Cette convention avait fait l'objet ensuite de deux prolongations. A noter que la jouissance du tènement donne lieu actuellement à une redevance mensuelle de 800 €.

M. MILLION-BRODAZ informe le Conseil que la blanchisserie du Rondeau a depuis manifesté son intérêt d'acquérir le tènement auprès de la commune, propriétaire. Aussi, une promesse de vente a été signée, avec pour condition suspensive la réalisation d'un nouveau projet de construction. Le bail prenait donc fin en juillet 2024, date prévue pour la vente du local.

Toutefois, les délais d'instruction ainsi que des amendements au permis de construire nécessitent de prolonger de nouveau le bail précaire.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, la signature d'un nouveau bail précaire d'un an maximum (sans possibilité de le prolonger) avec la blanchisserie du Rondeau, pour une redevance mensuelle s'élevant désormais à 1 000 €.

❖ Convention CC Bugey Sud pour participation financière de Parves-et-Nattages

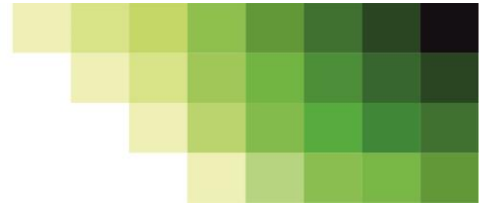
Il est rappelé qu'en 2008, la CCY et le Sivom du Bas Bugey ont signé une convention permettant aux habitants de Parves-et-Nattages d'avoir accès à la déchetterie de Yenne en contrepartie d'une participation financière versée annuellement à la CCY.

En 2016, cette convention a été transférée à la CC Bugey Sud. Etant règlementairement obligé de fixer une durée, la CC Bugey Sud propose d'établir une convention pour une durée de 3 ans renouvelable pour deux périodes d'un an, portant sa durée maximale au 31 décembre 2029, avec les mêmes conditions financières que la convention actuelle.

Le Conseil communautaire VALIDE, à l'unanimité, la nouvelle convention avec la CC Bugey Sud pour la participation financière de Parves-et-Nattages

❖ DM étude assainissement

M. le Président rappelle en préambule que le Premier Ministre a souhaité, lors de son intervention au Sénat du 9 octobre dernier, mettre un terme au transfert obligatoire des compétences « eau et assainissement » aux intercommunalités en 2026



De fait, la réactualisation de l'étude préalable au transfert de la compétence n'est plus une nécessité.

M. Le Président rappelle que la communauté de communes a déjà payé 40 000 € une première étude qui n'a servi à rien, la majorité des communes n'étant plus favorable au transfert de compétence suite à la décision du gouvernement de l'époque de reporter déjà cette obligation.

M. le Président ne souhaite pas recommencer et dépenser la même somme pour obtenir le même résultat.

Si le Conseil devait valider aujourd'hui l'étude, c'est pour aller au bout de la démarche et transférer la compétence. Sinon, cela ne vaut pas la peine.

M. Stéphane LAMIRAL demande quelles étaient les conclusions issues de la première étude ?

M. le Président souligne que le transfert était faisable, moyennant quelques investissements et une harmonisation entre les communes.

M. Pierre SULPICE rappelle que l'étude lui était apparue insuffisante à l'époque. Elle s'était en effet axée davantage sur les conduites que sur les infrastructures, notamment les stations d'épuration.

M. Jean-Jacques DANTIN souligne qu'il n'existe pas de maillage possible en matière d'assainissement, contrairement à l'eau. Cela impliquerait pour la CCY des coûts de fonctionnement élevés, la création d'un service adapté à la taille du réseau, des investissements assez lourds et une harmonisation des tarifs.

M. René PADERNOZ rappelle que la commune de Yenne, lors du précédent mandat, avait réalisé l'assainissement du hameau d'Ameysin pour 2 millions d'euro, conformément aux priorités issues de son schéma directeur. La commune avait assumé cette dépense à l'époque.

M. LAMIRAL estime qu'il faut d'abord demander à l'Assemblée si elle souhaite transférer la compétence à la communauté de communes, plutôt que de lui demander de valider ou non la réalisation d'une étude. Le Conseil se prononcera ensuite en fonction des réponses de chacun.

M. le Président fait un tour de table pour connaître le sentiment des conseillers sur un éventuel transfert de compétence :

La majorité des élus estime qu'il est urgent d'attendre, sachant que la compétence assainissement est globalement bien gérée aujourd'hui par les communes. Ce sentiment est partagé également par la commune de Yenne, dont le réseau est le plus important.

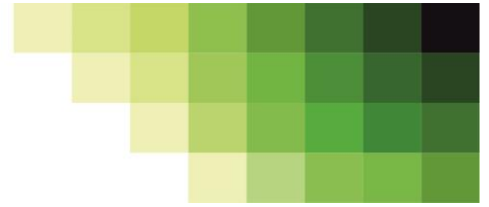
Les communes de St-Jean de Chevelu et de Jongieux se prononcent de leur côté en faveur du transfert de compétence, dans un souci de solidarité financière, d'impératif écologique et d'harmonisation du réseau.

M. le Président reconnaît l'intérêt d'une mutualisation, notamment dans une période où les investissements communaux sont limités. Mais il se veut prudent et ne souhaite pas revivre les mêmes écueils que la dernière fois.

M. le Député, Didier PADEY, souligne que la décision du Premier Ministre résulte d'abord de contingences politiques et qu'elle pourrait encore évoluer dans les mois à venir.

M. René PADERNOZ est sensible aux arguments écologiques qui ont été soulevés. Il estime que ce gouvernement est en sursis. Concernant la commune de Yenne, il rappelle que c'est à elle de faire le travail et de se donner les moyens d'exercer correctement la compétence.

Au regard de ces éléments, M. Le Président propose d'ajourner ce transfert de compétence, et laisse le soin aux communes, selon la proposition de M. Pierre SULPICE, de mutualiser le portage de cette étude si elles le souhaitent.



❖ Augmentation de la participation à la Prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025

Il est rappelé qu'une nouvelle augmentation des tarifs du contrat groupe de Prévoyance souscrit auprès du CDG73 sera appliquée à partir de janvier 2025.

Afin d'accompagner les agents, et d'encourager la souscription aux garanties de ce contrat, il a été décidé lors du Comité Social Territorial du 26 septembre 2024 d'augmenter la participation employeur de 5 € par mois pour un temps plein.

Cette augmentation de la participation employeur s'élèvera à 1 600 € par an environ pour la communauté de communes.

Le Conseil communautaire APPROUVE, à l'unanimité, l'augmentation de la participation à la Prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025, à hauteur de 5 € par mois pour un temps plein.

❖ Questions diverses

- DETR

M. le Président informe le Conseil de sa participation à la dernière réunion DETR organisée en Préfecture. Il souligne que malgré les perspectives budgétaires compliquées, les aides de l'Etat (DETR, DSIL) resteront inchangées cette année.

Afin de faciliter l'élaboration des budgets, plusieurs dates de dépôt des dossiers seront désormais proposées aux porteurs de projets. Il invite les communes à se renseigner auprès des services préfectoraux.

- Chantiers Jeunes

M. Julien BLANCHIN rappelle la procédure relative à l'organisation de chantiers jeunes dans les communes, en lien avec les services de la CCY.

Il regrette que ces chantiers ne soient réalisés que dans quelques communes – toujours les mêmes – et rappelle qu'une subvention de 50 % est assurée par le Département.

M. BLANCHIN se félicite du travail réalisé par les jeunes et du lien créé. Il souhaiterait toutefois que d'autres communes se lancent dans cette opération. Il souligne que les communes ayant accueilli ces chantiers ont toutes été satisfaites.

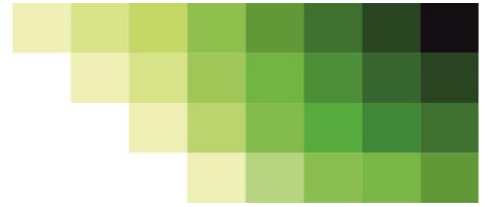
Les communes de Lucey et de Jongieux manifestent leur intérêt. Un contact sera pris avec les services de la communauté de communes.

- Congrès des Maires

M. le Député informe le Conseil que la visite de l'Assemblée Nationale est prévue le mardi 19 novembre. Un courrier leur sera adressé prochainement concernant les modalités de cette visite.



Communauté de communes
de Yenne



Séance levée à 22H00

Fait à Yenne, le 18 octobre 2024

Le Président,
G. DUMOLLARD